

## Communiqué de la Ligue des droits de l'Homme, section Saint-Maur /Bonneuil

En novembre 2012, plusieurs familles roms installées dans un squat à Saint-Maur ont été délogées par la mairie et installées dans des algecos du stade Auguste Marin. Le 25 octobre 2013, le maire obtenait devant le tribunal administratif de Melun une ordonnance visant à expulser ces 23 personnes. Le motif invoqué : l'hébergement de SDF pour la période hivernale.

Les médias s'étant fait l'écho d'une situation pour le moins inhabituelle, H. Plagnol a fait parvenir aux Saint Mauriens une lettre justificative le 6 novembre

La Ligue des droits de l'Homme déplore que :

- Une fois de plus les familles roms soient rejetées dans l'errance, alors même que les enfants étaient scolarisés à Saint-Maur.
- Une fois de plus, la mairie n'ait pas souhaité s'engager dans un vrai projet d'insertion. Or, dans le Val-de-Marne, ces derniers existent (y compris à Saint-Maur) et concernent 350 personnes dans douze lieux.
- L'action de la mairie aboutisse à mettre en concurrence des populations vulnérables et précaires, en donnant la priorité aux uns sur les autres.
- Qu'enfin, une fois de plus, cette situation illustre les carences de la mairie en matière d'hébergement d'urgence.

Au-delà de ce cas particulier, la Ligue des droits de l'homme tient à souligner que le droit au logement est un droit fondamental et que les Roms sont des citoyens européens.

Enfin, dans le climat délétère installé depuis plusieurs mois, la LDH appelle chaque citoyen à faire preuve de vigilance face à la stigmatisation et au rejet de l'Autre et à dénoncer avec force toute atteinte aux fondements de la République : celle-ci n'a d'avenir qu'égal, solidaire et fraternelle.